

# Compte rendu du Conseil municipal

**Commune de :** Sainte-Marie-du-Mont

**Date :** 09/09/2025

**Heure :** 20h30

**Lieu :** Salle du Conseil municipal

---

## Présents

[M. Bonnet Clément, Maire]

[M./Mme Pinquet Pelloux, Adjoints]

[M./Mme Vincent, Ouvriez Bonnaz, Perrin Conseillers municipaux]

## Absents excusés

[Mme Labbey]

## Absents non excusés

[M./Mme Wilquin, Bouchet Flochet, Jegou]

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de [M. Bonnet, Maire].

---

## I. Délibérations

### 1. Transfert de la compétence « Ski de fond – Barioz » à la CCLG

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de transfert de la compétence « Ski de fond – Barioz » à la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG), afin d'assurer une gestion mutualisée et pérenne de cette activité et de ce site touristique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le transfert de cette compétence à la CCLG.

#### **Vote :**

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

---

## **2. Transfert du funiculaire à la CCLG**

Le Conseil est informé des modalités envisagées concernant le transfert du funiculaire à la CCLG, incluant les aspects techniques, financiers et juridiques.

Après discussion, le Conseil municipal :

- **Approuve** le transfert du funiculaire à la CCLG.

**Vote :**

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

---

## **3. Utilisation de la salle municipale en période pré-électorale**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des locaux communaux en période pré-électorale et propose un cadre précis afin de garantir l'égalité entre les candidats et le respect de la neutralité communale.

Le Conseil municipal :

- **Validé** les conditions d'utilisation de la salle municipale en période pré-électorale telles que présentées.

**Vote :**

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

---

## **4. Rétrocession de la parcelle cadastrée 0 E 365**

Le Conseil examine la demande de rétrocession de la parcelle cadastrée 0 E 365. Les conditions financières et juridiques sont exposées.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Accepte** la rétrocession de la parcelle 0 E 365 selon les modalités présentées.

**Vote :**

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

---

## **5. Remboursement de frais engagés pour le compte d'un tiers**

Monsieur le Maire présente une demande de remboursement de frais engagés pour le compte d'un tiers, dûment justifiée par les pièces comptables correspondantes.

Le Conseil municipal :

- **Autorise** le remboursement des frais pour un montant de 17.5 €.

**Vote :**

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

---

## **II. Points soumis au débat du Conseil**

### **1. Ligne de trésorerie et échelonnement du reliquat de crédit FCTVA**

Le Conseil échange sur la situation de trésorerie de la commune et sur l'opportunité de recourir à une ligne de trésorerie, ainsi que sur l'échelonnement du reliquat du crédit FCTVA. Aucune décision formelle n'est prise à ce stade / Une orientation est retenue pour une prochaine délibération.

---

### **2. Travaux de la salle municipale**

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux de la salle municipale, les coûts estimés et le calendrier prévisionnel.

Des ajustements pourront être proposés lors d'un prochain conseil.

---

### **3. Points financiers – investissement et fonctionnement (septembre)**

Monsieur/Madame le Maire présente la situation financière de la commune au mois de septembre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil prend acte de ces éléments.

---

### **4. Fête du pain**

Le Conseil échange sur l'organisation de la fête du pain : date, logistique, budget et mobilisation des bénévoles.

---

### **5. Enquête publique relative au PLU**

Les modalités de l'enquête publique liée au Plan Local d'Urbanisme sont présentées au Conseil, notamment le calendrier et les moyens d'information de la population.

---

---

La séance est levée à 22h00.

Fait à Sainte-Marie-du-Mont, le 15/09/2025

**Le Maire,**  
BONNET Clément